



# L'Éclair

## DE ROUBAIX-TOURCOING

### LES IDÉES DU GRAND SOLVAY



Ernest Solvay vient de mourir à Bruxelles à l'âge de 85 ans. Son nom est universellement connu et estimé, non seulement dans les milieux de l'industrie chimique, mais dans les milieux de l'élite sociale et intellectuelle de son pays. Il a consacré sa vie à la recherche scientifique et industrielle, et a été l'un des plus grands chimistes de son époque. Ses travaux ont permis de résoudre de nombreuses questions de chimie et de physique, et ont ouvert de nouvelles voies à la science et à l'industrie.

Le savant Solvay avait pensé que l'organisation sociale, comme toutes choses au monde, dépend de lois que les méthodes de la science permettent de découvrir. Il avait défini la part absolue de la nature dans la vie humaine, et il avait cherché à modifier, par ses efforts, les conditions de la vie sociale, afin d'amener la recherche et la réalisation de ces réformes pour l'amélioration morale et matérielle de la condition humaine.

C'était un socialiste, dans le sens véritable du mot. Ses ouvrages qu'il a laissés derrière lui, sont les plus importants de son époque. Ils ont permis de mieux connaître la nature humaine, et ont servi de base à de nombreuses réformes sociales. Ses idées ont été reprises et développées par de nombreux penseurs de son époque, et ont influencé profondément le mouvement socialiste de son pays et de l'étranger.

### Spéculations illicites sur les fonds de commerce

#### Un jugement intéressant

Paris, 29 mai. — Une grosse question, qui intéresse tous les commerçants et industriels, vient d'être tranchée par la neuvième chambre de la Cour d'appel de Paris que préside M. de Vellez. Il s'agit de la spéculation illicite en matière de fonds de commerce.

Un hôtelier parisien, M. Andouard, qui s'était rendu acquéreur, le 25 novembre 1919, d'un établissement situé rue Monsieur-le-Prince, moyennant le prix de 60.000 francs, l'avait cédé quelques semaines après pour le prix de 125.000 francs à une demoiselle Desbrosses. L'opération avait été faite par l'intermédiaire d'un sieur Vanvorre et l'acte de vente avait été rédigé dans un cabinet d'affaires tenu par un sieur Argués en association avec un nommé Fribourg.

Poursuivi pour spéculation illicite devant la dixième chambre correctionnelle, les inculpés avaient été condamnés ; le vendeur, Pierre Andouard, à six mois de prison avec sursis et 5.000 francs d'amende, les agents d'affaires Jean-Marie Argués et Salomon Fribourg, à 15.000 francs d'amende chacun, et l'intermédiaire Octave Vanvorre, à 1.000 francs d'amende. Tous les condamnés avaient interjeté appel de cette décision et le procès revenait aujourd'hui devant la neuvième chambre de la Cour.

La question était d'importance, car il s'agissait de savoir si la loi du 20 avril 1916, qui réprime la spéculation illicite sur les denrées et marchandises peut s'appliquer aux spéculations sur les fonds de commerce. La Cour, a répondu par l'affirmative et certains passages de sa décision méritent d'être retenus, car comme nous l'avons dit, elle intéresse tout le commerce et l'industrie.

Considérant que l'article 10 de la loi du 20 avril 1916 puni la spéculation illicite sur les denrées ou marchandises, que l'expression denrées ou marchandises empruntée à l'article 419 du Code pénal a conservé le sens général qui lui a toujours été reconnu dans cet article ;

« Considérant que le mot « marchandises » s'applique aux choses incorporelles aussi bien qu'aux choses corporelles ;

« Considérant que les articles 419 du Code pénal et 10 de la loi du 20 avril 1916, qui réprime la spéculation illicite sur les denrées et marchandises peut s'appliquer aux spéculations sur les fonds de commerce. La Cour, a répondu par l'affirmative et certains passages de sa décision méritent d'être retenus, car comme nous l'avons dit, elle intéresse tout le commerce et l'industrie.

Considérant que le mot « marchandises » s'applique aux choses incorporelles aussi bien qu'aux choses corporelles ;

« Considérant que les articles 419 du Code pénal et 10 de la loi du 20 avril 1916, qui réprime la spéculation illicite sur les denrées et marchandises peut s'appliquer aux spéculations sur les fonds de commerce. La Cour, a répondu par l'affirmative et certains passages de sa décision méritent d'être retenus, car comme nous l'avons dit, elle intéresse tout le commerce et l'industrie.

### Les Fêtes de la Renaissance de Lille

#### LA REINE DES FLEURS AURA UN CHAR SOMPTUEUX

##### On travaille activement à sa construction au Palais-Rampe

Huit jours nous séparant des grandes fêtes de la Renaissance, l'heure n'est donc plus aux projets, mais aux réalisations. Dans le vaste hall du Palais-Rampe, ont commencé hier les travaux de construction du char de la Reine des Fleurs, exécutés sous la direction habile de M. Lucien Valbrun, décorateur du Théâtre de Lille qui en a conçu la maquette.

M. Valbrun, que nous avons rencontré hier en compagnie de M. Collis, secrétaire



M. GOUDAERT, Président du Comité du Vieux-Lille

général de la Société d'Horticulture, a bien voulu nous donner quelques détails sur ce que sera ce char superbe, qui complètera sans comparaison les plus beaux et les plus somptueux du grand cortège.

Le char des Fleurs, qui n'aura pas moins de 5 mètres de long et 4 mètres de haut, sera construit à gradins et orné de superbes fresques décoratives, peintes et sculptées avec art.

Six grands vases en stuc contiendront les gerbes de fleurs naturelles, qui retomberont en guirlandes sur les sculptures latérales.

La reine, Mlle Madeleine Laigne, se tiendra sur une estrade placée à 3 mètres de hauteur environ, à laquelle elle accèdera par un escalier de six marches recouvertes d'épais tapis.

Le fauteuil, dans lequel elle sera assise, est une superbe pièce d'ameublement, style Louis XV, qui sera offerte par la maison Wiatart, rue Nationale. A ses côtés se tiendront ses demoiselles d'honneur, Mmes Léa Fleuret et Marie-Louise Lemaire.

Près des vases, qui figurent derrière le siège du conducteur, se tiendront les gracieuses bouquetières, qui jetteront des fleurs sur tout le parcours. Le char sera tiré par quatre chevaux superbes et vigoureux, offerts par la brasserie Masse, rue de la Barre, à Lille. Ils seront conduits par quatre conducteurs, et un piqueur, vêtu de bleu, coiffé de larges chapeaux de paille. Leur tenue sera celle des jardiniers, qui auront contribué pour une large part à l'ornementation du char.



M. LEMAIRE, Président du Comité Saint-Sauveur

superbe, qui est appelé à faire la plus grande sensation.

Hier soir, l'armature de bois était déjà posée. On va procéder aujourd'hui à la pose des toiles et à l'application des motifs décoratifs, qu'on peindra dans le courant de la journée de demain.

Dimanche matin, le char terminé sera confié à M. Bédonne, qui se chargera d'y apporter le dernier coup de main, et d'en faire une véritable merveille.

Le char des Fleurs sera digne de la charmante reine et de ses suivantes qui occuperont le sera digne aussi, nous n'en doutons pas, des grandes fêtes de la Renaissance, que Lille se prépare à célébrer avec le plus grand éclat.

### Deux organisateurs

Nous publions aujourd'hui les photographies de MM. Lemaire, président du Comité de « Saint-Sauveur-Saint-Maurice » et Goudaert, président du Comité du « Vieux-Lille ». Parmi les collaborateurs les plus dévoués de la municipalité aux fêtes de la Renaissance, ces deux hommes figurent au premier plan. Chacun d'eux, dans sa sphère, s'est ingénié à créer, à mettre au point des groupes d'une parfaite tenue artistique, et dont nous avons déjà donné connaissance à nos lecteurs. La réussite la plus absolue sera, nous en sommes persuadés, le fruit de leurs efforts persévérants.

### Le char des Aveugles

Aux fêtes de la Renaissance, figurera également le char de la rééducation des aveugles. Sur une plateforme entourée de guirlandes de fleurs, un atelier d'aveugles sera installé avec établis et tous les outils employés par les malheureux, atteints de cécité.

Huit aveugles exerceront la profession qu'ils ont apprise et exécuteront de leurs mains expertes, des travaux de vannerie remarquables de finesse et de solidité.

### Le Banquet de la Fraternité Franco-Belge

Les Français et Belges qui veulent fraterniser sont priés de se faire inscrire au service des fêtes de la mairie, pour le banquet qui sera offert à MM. les bourgmestres de Bruxelles et de Tournai et à leur collègue échevinal, par la municipalité, le 5 juin prochain, à midi, (Inscription, 25 fr. par couvert).

Les dames sont également invitées à se faire inscrire pour le banquet du 5 juin. Les inscriptions sont prises à la Mairie (service des fêtes), au siège du Syndicat d'initiative « Les Amis de Lille », 116, rue de l'Hôtel-Militaire, et au Comité central de la Colonie belge, 15, Grand'Place.

### La journée commémorative de la colline de Lorette

#### Une lettre de protestation

Paris, 29 mai. — M. André Escoffier, député de la Drôme, vient d'adresser à M. Poincaré, président du Conseil des ministres, la lettre suivante :

« Le dimanche 21 mai, a eu lieu sur le plateau de Lorette une cérémonie qui avait uniquement pour but l'inauguration de l'ossuaire destiné à recevoir les restes glorieux des soldats inconnus du front d'Artois. Sous je ne sais quelle influence, cette cérémonie a revêtu un caractère nettement confessionnel, puisque je lis au programme : « Bénédiction de l'ossuaire, allocution de M. l'abbé Carel, ancien aumônier militaire, absolue par Son Excellence Ceretti ».

La présence du maréchal Foch, du commandant Laure, des services historiques de l'état-major ; du préfet du Pas-de-Calais, donnaient à cette cérémonie un caractère officiel, qui porte à croire que le gouvernement a confié aux représentants de la religion catholique la mission d'honorer la mémoire de tous les braves inconnus du front d'Artois.

J'ai l'honneur de vous faire observer que, selon les termes d'une protestation de la Ligue des Droits de l'Homme, appuyée par une lettre de la Fédération nationale des combattants républicains, les soldats tombés sur les champs de bataille sont venus de tous les points de l'horizon ; qu'il n'existe actuellement en France aucune religion d'Etat et qu'en conséquence, aucune confession ne peut prétendre au monopole du culte des morts.

Je n'ignore pas que des préoccupations extrêmement graves sollicitent actuellement votre activité, mais je pense que vous serez d'accord avec moi pour féliciter comme il convient les agissements de gens qui profitent des malheurs de la Patrie et des crises qu'elle traverse pour poursuivre leurs menées insidieuses et j'espère que vous voudrez bien donner des instructions pour que des faits semblables ne se reproduisent plus ».

### Le Crime d'une Mère

#### Un nouveau-né est découvert dans un étang à Annouville

Une grave affaire, qui est commentée par toute la population et sur laquelle circulent les bruits les plus extravagants, vient d'être découverte à Annouville, dans les circonstances suivantes :

M. H... industriel, habitant la commune, se promenait vers 19 heures 30, accompagné de l'un de ses ouvriers, ils dirigèrent leurs pas vers l'étang, servant de réserve d'eau au hameau de la Fosse.

Les deux hommes étaient arrivés sur les bords de la pièce d'eau, lorsque leur attention fut attirée par un ballot qui y flottait. Trouvant cela bizarre, les promoteurs se mirent en devoir d'attraper le paquet sur la berge. Ils se trouvèrent en présence d'un ballot fait avec un sac ayant renfermé du cristaux et portant la marque d'un grand établissement industriel de la région. A l'aide d'un canif, ils coupèrent la ficelle qui fermait le sac et leur stupéfaction fut sans bornes quand ils se trouvèrent devant un cadavre de nouveau-né de sexe masculin, parfaitement constitué.

Nul doute qu'il s'agisse de l'acte criminel d'une mère. M. le procureur a aussitôt fait transporter le cadavre à la police locale et le chef de brigade de la gendarmerie d'Annouville.

M. le docteur Chardon, appelé à faire les constatations d'usage, n'a pu dire si l'enfant était né viable.

### Necturnes promeneurs

Jusqu'à présent, l'enquête a été des plus difficiles à mener. D'après les renseignements recueillis, le cadavre aurait été apporté à cet endroit par une personne étrangère à la localité.

Un témoin a fait aux policiers une déclaration très importante au sujet d'un homme accompagné d'une femme, qui ont été aperçus traversant le passage à niveau de Bauvin, le 24 mai, à 11 heures du soir. Ces deux personnes venaient de la direction de la halte du Marais et se dirigeaient vers le hameau de la Fosse où fut découvert le petit cadavre. Elles furent d'autant plus remarquées, que ce passage est très désert la nuit. L'enquête continue pour retrouver ces deux promoteurs nocturnes, qui pourraient peut-être donner des renseignements précieux à la justice.

Le parquet a été saisi de cette grave affaire et le procureur de la République a ordonné le transport du petit corps à la Faculté de médecine de Lille, où l'autopsie sera pratiquée par M. le docteur Léciercq, médecin légiste, vraisemblablement.

### CESSIONS DE BIENS

#### Droits Indûment perçus

L'article 49 de la loi du 17 avril 1919, modifié par la loi du 30 avril 1921, porte « in fine » :

« Les actes constatant la cession ou la délégation prévue au présent article sont exempts de tous droits de timbre et d'enregistrement. »

Nous demandons que cette disposition soit reproduite dans la loi qui est en discussion devant le Parlement, afin d'éviter les interprétations fantaisistes et chinoises de l'administration des Finances, car certains receveurs d'enregistrement, interprètent restrictivement la loi qui ne parle que d'actes « constatant la cession » en exigeant le paiement des droits de timbre et d'enregistrement sur les exploits d'huissier contenant signification des jugements d'autorisation de cession de dommages de guerre et des actes constatant la cession qui sont faites au Préfet de la région et aux receveurs des finances et aux offices de reconstruction industrielle.

Il s'est même trouvé des receveurs qui ont tenté de percevoir les droits sur les jugements d'autorisation.

Sur intervention parlementaire, il a été déclaré que le bénéfice des exemptions s'appliquait à ces actes qui étaient d'ordre nécessaire de cession et qu'ils ne concernaient que la régularisation. Cette question, qui ne paraissait plus devoir faire difficulté, semble devoir être soulevée encore.

La non exemption des droits pour les jugements et significations qui ont trait notamment, des frais de timbre considérables et constituerait pratiquement une prohibition totale de nombreuses cessions accessoires à des ventes d'immeubles peu importants ou peu onéreux.

Il conviendrait de spécifier dans la loi nouvelle que :

« Sont exempts de droits de timbre et d'enregistrement, tous actes de procédure, toutes décisions judiciaires et tous actes concernant les transferts d'indemnités, ainsi que les significations prescrites pour la régularisation de ces transferts ».

Léon ESCOFFIER, Député du Nord.

### Les drames du rail

#### Un journalier coupé en deux par un train à Dunkerque

Dans la nuit de dimanche à lundi, à 23 h. 30, un homme fut signalé au commissaire de police de permanence, M. Saugrain, comme étant égaré sur la voie de Calais, au passage à niveau près de la gare.

M. Saugrain qui avait aussitôt fait la constatation, trouva en effet un homme à l'endroit indiqué, mort et ayant les deux pieds accolés à la hauteur de la cheville. On trouva sur son cadavre des traces de coups de couteau. M. Saugrain, âgé de 61 ans, journaliste, domicilié à Coudekerque-Branche.

On transporta le cadavre à la morgue et le commissaire de police procéda à une enquête de concert avec le service de la gare.

#### Un manoeuvre écrasé par un wagon à Ebbinghem

Un terrible accident s'est produit lundi à 4 heures après-midi, en gare d'Ebbinghem près d'Hazebrouck. Un ouvrier de la distillerie Bonduelle, à Renescore, M. Augustin Debarge, 55 ans, manoeuvrant un wagon de 40 tonnes était transporté à l'hôtel-Dieu de Douai lorsqu'il tomba sur suite de certaines circonstances, il tomba et fut écrasé par le wagon.

La mort fut instantanée.

#### Un attelage emballé

Un terrible accident vient de se produire à Fras-Maraix. Un cocher de place au service de M. Delay à Douai, le nommé L..., qui était venu conduire un voyageur à Fras-Maraix, avait pendant un arrêt, attaché son cheval au moyen d'un bout de fil de fer. Une auto vint à passer et s'éleva l'animal qui rompit sans peine les liens improvisés et se mit à trotter et renversa le jeune Dubas, âgé de 13 ans qui, en tombant, se frota la base du crâne.

L'attelage fut arrêté par M. Alberti, cabaretier à Fras-Maraix, tandis que le jeune Dubas était transporté à l'hôtel-Dieu de Douai. Malgré les soins qui lui furent prodigués, le malheureux enfant ne tarda pas à expirer.

Le père de la victime, médaillé militaire, avait quelques années de service, et possédait le cheval emballé d'un officier du 104<sup>e</sup> d'Artillerie.

### Un ministre argentin à Roubaix-Tourcoing

M. Marcelo de Alvear, envoyé extraordinaire et ministre de la République Argentine, à Paris, est venu hier lundi, rendre sa Visite Industrielle de Roubaix-Tourcoing la visite annoncée.

Le train de Paris arriva en gare le dimanche à 11 heures et il est reçu sur le quai par les présidents des Chambres de commerce de Roubaix et de Tourcoing, MM. Toulemonde et Lethière, qui l'accompagnèrent M. Serjard, vice-président d'Argentine, et les chefs des principales usines lilloises.

M. Emilio Toulemonde souleva une cordiale bienvenue au ministre d'Argentine, à Paris, qui en toutes circonstances se montre pour le plus sincère de la France. Puis après quelques paroles sur les relations si importantes qui relient l'Amérique du Sud à nos places de Roubaix-Tourcoing, absorbant à elles seules, plus d'un quart de la production lilloise argentine.

En termes excellents, M. de Alvear remercia le président de la Chambre de commerce, citant nos industriels de l'effort magnifique accompli par le relèvement, et répéta de leurs usines secouées par l'ennemi.

Après un déjeuner intime chez M. Serjard, coadjuteur d'Argentine, le ministre s'est rendu à la Chambre de commerce de Roubaix-Tourcoing où M. Lethière, président, leur a exposé les desiderata des « lilloises » de la région.

Le jour même s'est terminé par des visites d'usines. Hesse et Maureau frères à Tourcoing, société anonyme de peignage et tissage d'anneaux, Vauquoy à Roubaix, et de l'usine de l'acier de Decauville de ce qui est un des hauts de la prospérité industrielle, où vituosa.

### La rive gauche du Rhin sous la domination anglaise

Londres, 29 mai. — Une information de Berlin répandue par un groupe Sinclaire, annonce que, depuis quelques mois, ont lieu entre le gouvernement britannique et un comité de notables allemands, parmi lesquels le bourgmestre de Cologne, le docteur von Ardenne, dont les sympathies sont avérées, des négociations qui visent à proclamer l'autonomie constitutionnelle de la rive gauche du Rhin, sous la protection de la Grande-Bretagne.

Cette indépendance durerait quinze ans. Plus tard, des élections seraient convoquées et les traités sont impliqués dans ce tour de passe-passe dont le gouvernement de Berlin connaît tous les détails.

On fait remarquer que l'ambassadeur d'Allemagne à Berlin, lord d'Abernon, est resté à Cologne la semaine dernière, avant de partir pour Londres conférer avec M. Lloyd George.

Les journaux demandent que le gouvernement et les personnalités mises en cause s'expliquent sur le sujet de cette sensationnelle révélation.

### UN HOMME CALME

NANCY PAS LES DISCUSSIONS VIOLENTE, IL ASSASSINA ET SE SUICIDA

Bordeaux, 29 mai. — Deux consommateurs se trouvaient assis hier soir à la terrasse d'un café de la rue Kieber et discutaient sur la politique extérieure. L'un d'eux, M. Gladys, déclara à son voisin, qui était allemand (Allemand à payer le 61 mai, quand un individu assis à une table proche se leva et, interrompant la conversation, lui dit :

« Vous êtes un imbécile !

« Puis, tirant un revolver de sa poche, il fut logé une balle dans la tête.

« Un nouveau coup de revolver retentit aussitôt, le meurtrier venait de se faire justice lui-même. Il avait couvert la gare du Midi, nommé Gélot, 29 ans, qui avait, ces jours derniers, déclaré à ses camarades qu'il ne tolérerait pas en sa présence des discussions violentes.

### MARIAGE ROUGE

Nancy, 29 mai. — M. Ginelli, entrepreneur de travaux à Lunerville conduisant son automobile dans laquelle avaient pris place sa femme et plusieurs amis, lorsque par suite de l'éclatement d'un pneu, la voiture fit une terrible embardée et capota.

Les voyageurs furent projetés sur la route.

M. Ginelli fut trois côtes enfoncées par le volant. Mme Ginelli reçut de nombreuses blessures au visage et l'on fut obligé de l'amputer de la jambe droite.

Mlle Martha Erlichmann, 16 ans, eut le crâne fracturé et la mort fut instantanée.

Les trois autres personnes reçurent des contusions plus ou moins graves.

Tous ces voyageurs se rendaient à la Neuville-aux-Bains, chez un entrepreneur qui les avait invités au mariage de sa fille.

### Français de fraîche date

Paris, 29 mai. — Le traité de paix donne le droit à certaines catégories d'Allemands domiciliés en Alsace et en Lorraine, de réclamer la nationalité française. Ce droit résulte du texte du paragraphe 2 de l'Annexe sur l'Alsace-Lorraine.

S'il-on combien d'Allemands se sont réclamés de cette clause ? Exercement 52.600, 72.800 demandes ont été admises.

Tout Allemand qui avait épousé une Allemande ou une Allemande qui avait épousé un Français pouvait réclamer la nationalité française. Dans ce cas, se trouvaient 15.900 Allemands et 13.400 allemandes.

### La décoration florale

C'est M. Bédonne, jardinier-chef de la ville de Lille, qui sera chargé de la décoration florale du superbe véhicule. Les belles fleurs sont rares à l'époque de la Pentecôte, mais malgré les difficultés rencontrées, on peut assurer que le char sera superbement décoré de palmiers, de plantes vivaces de toutes espèces.

Des guirlandes de roses naturelles multicolores, qui seront posées à la dernière minute, courront parmi les feuillages et offriront un coup d'œil charmant.

Le char, tel qu'il est conçu, sera un énorme bouquet parfumé, digne émergeant, comme des fleurs admirées, les toilettes de la Reine et de ses suivantes.

Pour remplir les corbeilles des bouquetières des circulaires ont été adressées à tous les membres de la Société d'Horticulture, amateurs et professionnels, les priant de faire connaître avant la fin du mois, les quantités de fleurs coupées qu'ils pourront mettre à la disposition de la Société.

Un concours important des horticulteurs est nécessaire, car sur tout le parcours, qui ne mesure pas moins de huit kilomètres,

### Les œuvres d'art de l'ancien forçat

Paris, 29 mai. — Sur commission rogatoire de M. Laombiez, juge d'instruction, un inspecteur de la police judiciaire est parti ce soir pour le département de l'Aisne, afin de mettre à exécution un mandat d'amener concernant l'ancien forçat Gast, détenteur d'œuvres d'art religieuses trouvées dernièrement chez sa fille Mme Desgrèment, à Paris.

Cet ancien forçat est maintenant entrepreneur à Beaurieux.

### Baisse sur le lait à Paris

Paris, 29 mai. — Nous sommes à l'époque où la production de lait est la plus abondante. Une baisse de prix doit se produire.

Au mois d'avril, quand M. Leulier, président de police, exigea et obtint une première diminution du prix du lait, il annonça qu'une nouvelle baisse de deux sous aurait lieu en juin.

M. Leulier n'a pas perdu de vue la question. Des conversations ont eu lieu à la Préfecture de police ces jours derniers ; elles visent à partir du 5 juin, le prix du lait diminuera de deux sous au litre.

### Une servante lilloise arrêtée à Paris

Paris, 29 mai. — La police judiciaire a procédé à l'arrestation pour vol d'une nommée Berthe Deburcq, âgée de 25 ans, originaire de Lille, bonne à tout faire au service de Mlle Desvignes de Boucourt, âgée de 32 ans, demeurant rue Edmond About.

Berthe Deburcq avait dérobé trois bagues à sa patronne. Elles ont toutes trois été retrouvées dans les doubles semelles de ses chaussures.

### Baisse sur le lait à Paris

Paris, 29 mai. — Nous sommes à l'époque où la production de lait est la plus abondante. Une baisse de prix doit se produire.

Au mois d'avril, quand M. Leulier, président de police, exigea et obtint une première diminution du prix du lait, il annonça qu'une nouvelle baisse de deux sous aurait lieu en juin.

M. Leulier n'a pas perdu de vue la question. Des conversations ont eu lieu à la Préfecture de police ces jours derniers ; elles visent à partir du 5 juin, le prix du lait diminuera de deux sous au litre.

### LE TEMPS DES CERISES

Draguignan, 29 mai. — La récolte des cerises qui bat son plein depuis trois semaines, dans la région, est terminée ayant atteint son maximum.

Certaines communes, comme celle de Puget, ont expédié de leur gare, 8.000 kilos de ce fruit par jour, celle de Souillac, qui est le centre, journellement Paris, en a expédié une moyenne de 50.000 kilos par jour.

### BAIGNADE MORTELLE

Plusieurs ouvriers terrassiers travaillant à la pose des câbles le long du canal de la Haute-Deûle, à Bauvin, se baignaient vendredi dans le canal, lorsque l'un d'eux, le sieur Vispeol Orphion, demeurant à Ven-dieu-le-Viel, coula à pic et disparut.

On se porta immédiatement en son secours mais il fut impossible de retrouver le corps du malheureux.

Samedi matin, des marins repêchèrent le cadavre de Vispeol, qui flottait entre deux eaux.

La gendarmerie a fait les constatations d'usage et le corps a été reconduit au domicile du défunt.

### Une femme tuée d'un coup de pied de cheval

Une cultivatrice de Blache-Saint-Vaast, a reçu au cours de la manœuvre d'hiver un coup de pied de cheval sur sa tête, elle expira quelques heures plus tard, malgré les soins qui lui furent prodigués.